



Rue de l'Eperon
BP 10069 - 86206 Loudun cedex
☎ 05.49.98.17.51
✉ ce.0860021f@ac-poitiers.fr

Nouveaux élèves (lycée)

DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNEE 2023-2024 – ANNEXES

Votre enfant est affecté.e au Lycée Guy CHAUVET. Il vous faut procéder à son inscription au plus tôt.

La présence de l'élève est obligatoire au moment de l'inscription, une photo étant faite pour le logiciel PRONOTE (emploi du temps, gestion des absences et des notes).

La notification d'affectation au lycée doit être obligatoirement conservés par la famille.

Merci de rapporter le dossier d'inscription constitué des pièces suivantes

Dépôt des dossiers d'inscription :

vendredi 30 juin de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

lundi 3 juillet de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- une photocopie du dernier jugement si les parents sont séparés (seulement les pages où figurent les informations relatives à la garde et à l'autorité parentale)
- la fiche d'urgence dûment complétée et signée à destination de l'infirmerie. Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.
- les photocopies des certificats de vaccinations obligatoires (DT-POLIO) (à destination de l'infirmerie)
- un **RIB (obligatoire)**
- Fiche d'inscription au restaurant scolaire (**pour les élèves DP et internes**)
- l'autorisation de prélèvement avec un RIB **si vous souhaitez un prélèvement automatique pour la demi-pension**
- un exéat ou certificat de fin de scolarité (à demander à l'établissement où vous étiez précédemment scolarisé.e)
- le formulaire de droit à l'image (voir annexe)
- un exéat ou certificat de fin de scolarité (à demander au collège ou au lycée où était scolarisé votre enfant)
- la fiche « autorisation de photo de classe » et « adhésion volontaire à la MDL » dûment complétée
une cotisation de 10 € facultative pour l'adhésion à la Maison des Lycéens (paiement en espèces, CB ou chèque à l'ordre de la MDL du lycée comportant au dos les nom/prénom de l'élève)
L'adhésion à la Maison des Lycéens est volontaire ; elle permet à l'adhérent.e d'accéder aux activités de la MDL, d'être assuré.e pour toute sortie et tout voyage éducatif de la MDL, de participer, hors temps scolaire, aux divers projets financés par la MDL : cinéma, clubs divers, sorties,...
- Une attestation d'assurance (responsabilité civile) pour l'année 2023-2024 (possibilité de la remettre pour la rentrée).
- Le dossier d'inscription à l'internat pour les futurs internes (fiche de déplacements à pieds, fiche de vie scolaire avec une photo collée, accueil du dimanche, fiche d'urgence internat, l'autorisation de sorties).

Transport scolaire :

Pour le renouvellement de l'inscription au transport scolaire veuillez suivre les instructions communiquées par la Direction des Transports de Nouvelle Aquitaine.

Pour les nouvelles inscriptions, les démarches s'effectuent sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr



DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNEE 2023-2024 – ANNEXES

LISTE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Code	Libellé	Code	Libellé
Agriculteurs exploitants			
10	Agriculteurs exploitants		
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise			
21	Artisans	22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus		
Cadres et professions intellectuelles supérieures			
31	Professions libérales	33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques	35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
Professions intermédiaires			
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux	45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise		
Employés			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique	53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises	55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers		
Ouvriers			
62	Ouvriers qualifiés de type industriel	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles		
Retraités			
71	Retraités agriculteurs exploitants	72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
74	Anciens cadres	75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés	78	Anciens ouvriers
Personnes sans activité professionnelle			
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	86	Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)



DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNEE 2023-2024 – ANNEXES

DROIT A L'IMAGE ET ENREGISTREMENT SONORE (VOIX)

Conditions d'utilisation et de publication de photos, vidéos ou d'enregistrements sonores

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de la gestion administrative (trombinoscope...) et des autres usages internes à l'établissement (pas de publication sur l'internet, sauf si les images ne permettent pas d'identifier les élèves)

Je soussigné.e, (NOM / Prénom)

Représentant(s) légal/légaux de (Nom / Prénom de l'élève)

Né.e le / /

Élève en classe de

Autorise	Finalité/support	Durée	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	Année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Usages internes Réseau interne de l'établissement /ENT	Année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire, élèves de l'établissement

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'établissement s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, l'élève ou son/ses représentant.s légal.aux dispose.ent d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci.**

Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la gestion administrative du dossier de mon enfant, pour les activités scolaires internes à l'établissement, sauf si les images ou les enregistrements sonores ne permettent pas de l'identifier. Si d'autres projets nécessitant la captation de l'image ou de la voix sont mis en œuvre par l'établissement, ils feront l'objet d'une information ultérieure et d'une demande d'autorisation spécifique.

La présente autorisation est délivrée en deux exemplaires, dont le premier m'/nous est remis, le second sera conservé par l'établissement.

Fait à Le / /

Signature.s manuscrite.s du.des intéressé.e.s ou de l'élève si celui-ci/celle-ci est majeur.e (précédée.s de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)

Consentement de l'élève mineur

Signature de l'élève mineur :



Année 2023 / 2024

FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)

Classe :

Externe – **Demi-pensionnaire** – **Interne** (préciser si interne dans un autre établissement

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :

Représentant légal 1 - NOM :

Adresse.....

domicile :

travail :

portable :

Adresse électronique :

Représentant légal 2 – NOM :

Adresse.....

domicile :

travail :

portable :

Adresse électronique :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio):

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des services d'urgence : *allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...*

Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.

À

le

Signature(s) du ou des représentants légaux :

Photos de classe Autorisation Parentale

La Maison Des Lycéens s'occupe des photos de classe, c'est pourquoi l'autorisation parentale se trouve sur ce document. Il n'est pas obligatoire d'adhérer à la MDL pour bénéficier de ces photos.

Je soussigné(e) _____

Père* / mère* / tuteur* de l'élève : _____

Classe : _____

Autorise*
n'autorise pas*

mon enfant à être photographié.e avec ses camarades
- lors de la photo de classe
et pour les élèves de Terminale,
- lors de photos de groupes du Père Cent.

Les photos seront ensuite vendues en interne aux élèves et professeurs du lycée.

Il n'y a pas d'obligation d'achat, pensez seulement à nous donner cette autorisation pour que votre enfant puisse paraître sur la photo de sa classe, aux cotés de ses camarades.

Fait à _____, le ____ / ____ /2023

Signature :

* rayez la mention inutile

Adhésion volontaire à la Maison Des Lycéens

Renseignements concernant l'élève :

Nom : _____

Prénom : _____

Classe (2023-2024) : _____

N° de téléphone portable de l'élève : ____/____/____/____/____
(nécessaire pour toute sortie)

Adresse mail de l'élève : _____
(nécessaire pour l'information des élèves au sujet des activités proposées par la Maison Des Lycéens)

Précisions ou rappel :

- **toute adhésion est volontaire et définitive** (valable pour l'année scolaire)
- **toute inscription à une sortie entraîne le paiement de celle-ci**
- les divers règlements peuvent s'effectuer en espèces, en chèque à l'ordre de la Maison Des Lycéens du lycée Guy Chauvet ou de préférence en CB .
- En signant cette fiche, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur de la Maison Des Lycéens (disponible sur le site internet du lycée) et atteste avoir pris connaissance du verso de ce document.

Signature de l'élève :

Signature de son représentant :

Nom, Prénom : _____

Cadre réservé à la Maison Des Lycéens MERCI DE NE RIEN ECRIRE

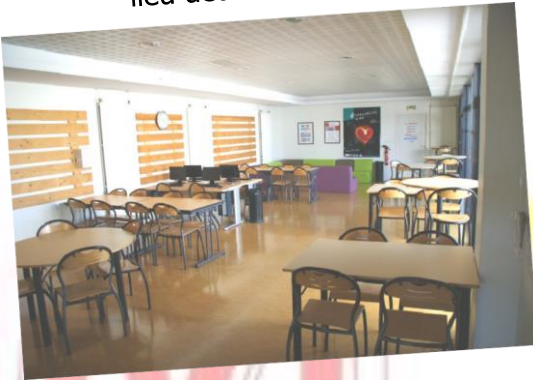
Cotisation de 10 € réglée par : Espèces

Chèque

CB

!! Ne pas découper la feuille. Merci !!

Un lieu convivial
50% des lycées ne possèdent pas de lieu dédié à la MDL.



Une salle d'art
Avec du matériel d'arts plastiques mis à disposition, interventions ponctuelles

Une Web Radio



Une salle de musique
Avec du matériel mis à disposition et la possibilité d'apporter votre propre matériel pour y répéter.



Des sorties

Escape Game, accrobranche, sortie de Noël à Poitiers, Spectacles, Laser Game, Bowling...

Des clubs : Manga (dessin, films, lectures, culture et langue japonaises), Jeux de rôles, Atelier Slam, etc....

Mais aussi les photos de classe, le sweat du lycée...

Du cinéma : séances du mercredi après midi en période scolaire gratuites pour les adhérents

UNE IDÉE

UN PROJET



Des projets

La MDL est gérée par les élèves élus en début d'année scolaire. Tous les cotisants peuvent leur proposer des projets.

INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT (SRH) 2023-2024

Fonctionnement :

L'inscription à la demi-pension (4jours - 5 jours) ou internat est valable **pour toute l'année scolaire**.
Il est toutefois **possible de changer de régime** par demande écrite à l'attention de M. le Proviseur du Lycée Guy Chauvet :

- **Jusqu'au 15 Septembre** inclus en raison des **ajustements d'emploi du temps** de début d'année.
- **15 jours avant la fin du trimestre** précédent celui pour lequel le changement est souhaité.

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité

Tarifs et modalités de paiement :

a) Tarifs

Les tarifs sont décidés par la Région Nouvelle Aquitaine et **sont revus tous les ans au 1^{er} janvier**.
Ces tarifs ne tiennent pas compte des Bourses ni des remises d'ordre (maladie de plus de 6 jours consécutifs, stage...).

ANNEE 2023	½ pensionnaire 4 jours		½ pensionnaire 5 jours		Interne	
	Nombre de jours	Tarifs	Nombre de jours	Tarifs	Nombre de jours	Tarifs
Janvier-Mars	48	153,12€	60	174,14€	60	446,33€
Avril-Juin	36	114,04€	45	130,81€	45	334,75€
Septembre-Décembre	60	191,40€	75	218,01€	75	557,91€
TOTAL	144	459,36€	180	522,96€	180	1 338,99€

b) Modalités de paiement

Les **avis aux familles sont transmis** par mail ou par courrier postal en cours de trimestre (pensez à informer le secrétariat pour tout changement d'adresse mail) **au représentant légal** qui « paie les frais scolaires ». Le **règlement** peut s'effectuer, par **prélèvement** (trois fois/ trimestre) si l'élève n'est pas boursier(ère), **virement, chèque, ou espèces**.

Une aide du fonds social **peut être accordée** sur demande de la famille **en cas de difficulté financière** (dossier à retirer auprès de la gestion).

Le lycée Guy Chauvet ne dispose pas d'internat, les élèves sont hébergés au Professionnel Marc Godrie de Loudun. Les frais d'internat sont à **régler au lycée Guy Chauvet de Loudun**

Carte de self :

Une **carte de self est remise gracieusement** en début d'année scolaire pour l'ensemble de la scolarité au lycée. **L'élève devra avoir sa carte à chaque passage au self.**

Elle est facturée **8,00€ en cas de perte ou de dégradation.**

Les élèves qui ont oublié leur carte doivent retirer un ticket de passage au self auprès de la gestion.

Engagement de la famille

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,responsable légal
et financier de l'élève,

classe de..... confirme **inscrire mon enfant** comme :

DP4 jours

DP 5 jours

Interne

pour l'année scolaire 2023-2024 et certifie avoir pris connaissance des modalités de
fonctionnement du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH).

accepte de recevoir les factures par mail.

Date

Signature du responsable financier

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Agent Comptable du lycée Guy Chauvet à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent Comptable du lycée Guy Chauvet.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
FR 42 ESD 568159

A SAVOIR : Le prélèvement automatique est réservé uniquement aux familles non boursières (hors BTS) et/ou aux élèves internes.

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

NOM :	PRENOM :	CLASSE :
REGIME : <input type="checkbox"/> DP4 <input type="checkbox"/> DP5 <input type="checkbox"/> Interne	BOURSIER : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	FRATRIE : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

IDENTIFICATION DE LA FRATRIE

NOM	PRENOM	CLASSE	REGIME	BOURSIER
			<input type="checkbox"/> DP4 <input type="checkbox"/> DP5 <input type="checkbox"/> Interne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> DP4 <input type="checkbox"/> DP5 <input type="checkbox"/> Interne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> DP4 <input type="checkbox"/> DP5 <input type="checkbox"/> Interne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> DP4 <input type="checkbox"/> DP5 <input type="checkbox"/> Interne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> DP4 <input type="checkbox"/> DP5 <input type="checkbox"/> Interne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> DP4 <input type="checkbox"/> DP5 <input type="checkbox"/> Interne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

En cas de changement de banque en cours d'année scolaire, merci de transmettre l'information à l'établissement ainsi que le nouveau RIB.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNANTION DU CREANCIER
Nom, Prénom :	Nom : Agent Comptable de lycée Guy Chauvet
Adresse :	Adresse : RUE DE L'EPERON
Code Postal :	Code postal : 86 200
Ville :	Ville : LOUDUN
Pays :	Pays : FRANCE
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Type de paiement :

Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à

Signature

--

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Coller votre relevé d'identité bancaire dans ce cadre

Rappel : en signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent Comptable d lycée Guy Chauvet. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec Agent Comptable du lycée Guy Chauvet.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.